

Séance du vendredi 24 novembre 2023

Date de la convocation: 20/11/2023

Membres en
exercice : 14

Présents : 10

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre novembre
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE, Thomas
HOURLIER, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky
PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Anne COLLINOT par Flavie
ROUSSEAU-LEKUCHULA, Emilie KONNERT par Annick
IENZER

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Barbara LOUCHART

Absents:

Convention entre la Commune et une association - (D 2023 191)

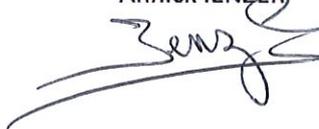
Le Maire informe le Conseil municipal de la création de l'association « Je Tu Ils débarrassent » à qui pourrait être déléguée la gestion des biens mobiliers de faible valeur appartenant à la Commune ou présents dans les biens fonciers acquis par l'EPF dans le cadre des opérations de portage foncier qui lui ont été confiées par la Commune. Il explique avoir obtenu l'accord de principe de la Trésorerie d'Avallon qui s'est engagé à fournir à la Commune le cadre comptable permettant d'enregistrer les écritures pour inscrire les produits générés par cette gestion en recettes à la section fonctionnement du budget principal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer avec l'association « Je Tu Ils débarrassent » une convention de délégation de la gestion des biens mobiliers de faible valeur appartenant à la Commune ou présents dans les biens fonciers acquis par l'EPF dans le cadre des opérations de portage foncier qui lui ont été confiées par la Commune,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER



Le Maire
Olivier MAGUET

